

AVIS PUBLIC

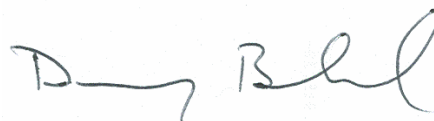
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, Roberval, le mercredi 27 novembre 2024, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le n° 320-2024 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce quatrième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-quatre.



Danny Bouchard
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint